

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B114-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B114

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Organisation des 5èmes Ironman et Ironkids du Pays d'Aix - Marché public d'achat de prestations de communication

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCE Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_07

BUREAU DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Organisation des 5èmes Ironman et Ironkids du Pays d'Aix – Marché public d'achat de prestations de communication

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite participer en 2015, au soutien des quatrièmes éditions de «l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix».

Dans la continuité des quatre premières éditions entre 2011 et 2014 qui furent de véritables succès tant sur le plan sportif et médiatique que touristique et économique, il est proposé que la CPA s'associe à l'organisation de ces deux événements en commandant des prestations de communication à l'organisateur pour un montant de 50 000 € HT.

Exposé des motifs :

Le soutien de la CPA à des épreuves sportives internationales atteste de l'ambition de sa politique sportive. Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Cette ambition s'est déjà traduite par l'accueil des quatre premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» entre 2011 et 2014 sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Quelques chiffres de l'édition 2014 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur notre territoire :

- 1900 athlètes engagés (88 % d'athlètes hommes et 12 % d'athlètes femmes),
- Une cinquantaine de nationalités représentées (France, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- 200 enfants au départ des différentes épreuves de l'Ironkids,
- 2500 m² d'Expo Village (20 exposants) sur le Cours Mirabeau pendant 3 jours,
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement,
- 30 médias accrédités dont 6 médias étrangers,
- 15 photographes,
- diffusion de 26 min sur Sport +,
- installation d'un plateau France 3 pour le journal télévisé du jour...

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apporte cette manifestation, la Communauté du Pays d'Aix souhaite contribuer à son organisation pour 2015 et 2016.

La société Ironman France organisera le 3 mai 2015 la cinquième édition de «l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix», qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France, tel que celui de Nice (06).

«L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix» en 2015 se déroulera de la façon suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du territoire du Pays d'Aix avec une arrivée sur Aix-en-Provence,
- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera sur la Rotonde à Aix-en-Provence.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Ironman France souhaite organiser et promouvoir le 5^{ème} «Ironkids du Pays d'Aix» qui se déroulera le samedi 2 mai 2015 à Aix-en-Provence. L'Ironkids a pour objectif de fédérer les enfants de 5 à 13 ans autour d'une épreuve sportive de type courses à pied de différentes distances selon l'âge des participants.

Afin d'accroître le nombre d'enfants participants aux différentes épreuves d'Ironkids, la société Ironman France proposera aux différentes communes, via leurs clubs d'athlétisme et leurs écoles et collèges, de créer des équipes représentatives de leur territoire.

Le dispositif PRODAS souhaite également s'inscrire dans cet événement afin de faire découvrir aux enfants, via les centres sociaux, la course à pied.

Les enfants des agents de la CPA pourront également être sollicités afin de créer une équipe communautaire.

L'organisateur proposera soixante dossards gratuits à la CPA afin de permettre ces opérations.

Il convient de noter que la World Triathlon Corporation (WTC), propriétaire du label «Ironman», a délégué de manière exclusive à la société Ironman France l'utilisation du label Ironman et l'organisation des épreuves Ironkids et Ironman 70.3 sur le territoire français. Dans ce cadre, la CPA est habilitée à traiter directement avec la société Ironman France.

La CPA s'engagera à assurer l'exclusivité de toute publicité à la société Ironman France sur le tracé du parcours de la course ainsi que sur le domaine public de l'épreuve de natation (lac de Peyrolles-en-Provence).

Les termes du marché public de prestations de communication prévoient que la société Ironman France s'engage à :

- Au titre de l'Ironkids du Pays d'Aix :

- mettre à disposition de la CPA 60 dossards pour participer au développement de la politique sportive d'initiation et de diffusion de la pratique sportive,
- communiquer auprès des différentes communes de la CPA afin de créer un challenge inter-communautaire,
- fédérer les différents centres sociaux autour du projet via le Prodass,
- mobiliser les enfants des agents de la CPA afin de créer un challenge communautaire...

- Au titre de l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix :

- transmettre en temps utile à la CPA la liste des partenaires officiels de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon autorisés à présenter des publicités commerciales, ainsi que la liste des vendeurs agréés,
- présenter la CPA comme site d'accueil de "l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon",

- procéder à l'insertion du logo de la CPA sur les affiches et sur tous les supports de la manifestation (site internet, flyers, magazine..),
- offrir une demi-page à la CPA ainsi que l'éditorial de Madame le président sur le programme officiel,
- ouvrir un lien de la CPA sur le site officiel de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon,
- permettre à la CPA d'apposer, 200 mètres de banderoles, portant le nom et le logo de la CPA sur le site de départ et d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, de chaque côté de la chaussée, 4 oriflammes, portant le nom et le logo de la CPA sur le site d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, sur le site de départ ou d'arrivée, à l'emplacement déterminé d'un commun accord, une arche gonflable, portant le nom et le logo de la CPA,
- placer le logo de la CPA sur le podium de la remise des prix,
- placer le logo de la CPA sur le ruban d'arrivée de l'Ironman et de l'Ironkids,
- placer le logo de la CPA sur l'arche d'arrivée,
- placer le logo de la CPA sur les dossards de l'Ironman (individuel et par équipe),
- faire donner le départ de l'épreuve par le représentant de la C.P.A.,
- mettre à disposition de la CPA des badges non nominatifs pour ses invités permettant l'accès au site "Relations Publiques",
- fournir des badges nominatifs pour les personnalités de son choix,
- faire accueillir le représentant de la C.P.A. lors des différentes cérémonies protocolaires.

Outre ses obligations correspondant à l'organisation de la manifestation, la société Ironman France assurera également la sécurité des installations techniques, du personnel technique, des volontaires, du public et des sportifs, ainsi que l'hébergement des athlètes.

Par ailleurs, la société Ironman France s'engage à assurer la promotion de la CPA vis à vis de ses partenaires par l'intermédiaire des médias locaux, nationaux et internationaux (presse écrite, parlée et télévisée) :

- Cet événement sera couvert par une chaîne de France Télévision (France 3), et par des messages radiophoniques sur «RTL2», permettant ainsi la mise en valeur du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.
- La presse écrite (La Provence, Triathlète magazine, Trimag...) ainsi que des sites web (webtriathlon.com, fc2.it, ironmanpaysdaix.com...) permettront également de couvrir largement cette manifestation.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission Sports et équipements sportifs en date du 5 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation de l'épreuve de natation de l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix sur le lac de Peyrolles-en-Provence ;
- **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à commander par voie de Marché à Procédure Adaptée, directement auprès de la société Ironman France, dépositaire de l'exclusivité de l'événement en France, les prestations de communication mentionnées dans le présent rapport pour un montant de 50.000€ HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son vice président délégué au sport, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que les dépenses seront prises sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Organisation des 5èmes Ironman et Ironkids du Pays d'Aix - Marché public d'achat de prestations de communication

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015